



Dérogation départ retraite après 65 ans

Par **colmiane2b**, le **30/11/2012** à **15:26**

Bonjour,
Je suis né en 1948, j'aurais donc 65 ans en juillet 2013. Je suis employé communal non titulaire et je ne totalise que 45 trimestre de cotisation.
D'après les textes, en accord avec mon employeur, je peux demander une dérogation pour prolonger mon activités de 30 mois.(carière incomplète)
Cependant, je suis titulaire d'une pension de l'état (retraite militaire) Est ce cela m'empêche de pouvoir déposer cette demande?
Merci